

Déclaration de non-prise en compte des Principales Incidences Négatives (PAI)

Exercice 2022

BOUVIER GESTION S.A.S.
Société de Gestion de Portefeuille
Agrément AMF GP-20000034
LEI 254900WP57JBZY53GM62

L'article 3 du règlement (EU) 2019/2088 (« Disclosures » ou « SFDR ») et l'article L. 533-22-1 du CMF imposent que les acteurs des marchés financiers publient sur leur site internet des informations concernant leurs politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans leur processus de prise de décision en matière d'investissement.

L'article 4(1) du Règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR ») demande qu'une transparence soit opérée sur la prise en compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Dans le cas où les acteurs des marchés financiers indiquent qu'ils ne prennent pas en considération les incidences négatives de leurs décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, ceux-ci doivent publier les informations réglementaires prévues dans l'article 4 (1) (b) du règlement (EU) 2019/2088.

Le présent document a pour objectif de répondre à ces obligations en décrivant la façon dont les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés au processus d'investissement de la société Bouvier Gestion.

En vertu de la réglementation, la société de gestion « Bouvier Gestion » déclare ne pas prendre en compte à ce jour, au niveau « entité » les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, comptant moins de 500 salariés et n'étant pas soumise aux obligations de la SFDR en terme de taille et de classification des fonds gérés.

Elle ne peut en effet, à date, garantir la collecte de 14 indicateurs propres aux Regulatory Technical Standards et produire à l'échelle « entité » de la Société de Gestion un rapport consolidé pertinent et significatif en termes d'actifs sous gestion.

Les produits gérés par Bouvier Gestion ne prennent pas en considération, à l'échelle produit, les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Cependant, elle assure prendre en compte des critères extra-financiers et rester vigilante aux incidences négatives tout au long du processus d'investissement, et apprécier la performance extrafinancière à la lumière des spécificités de ses stratégies d'investissement.